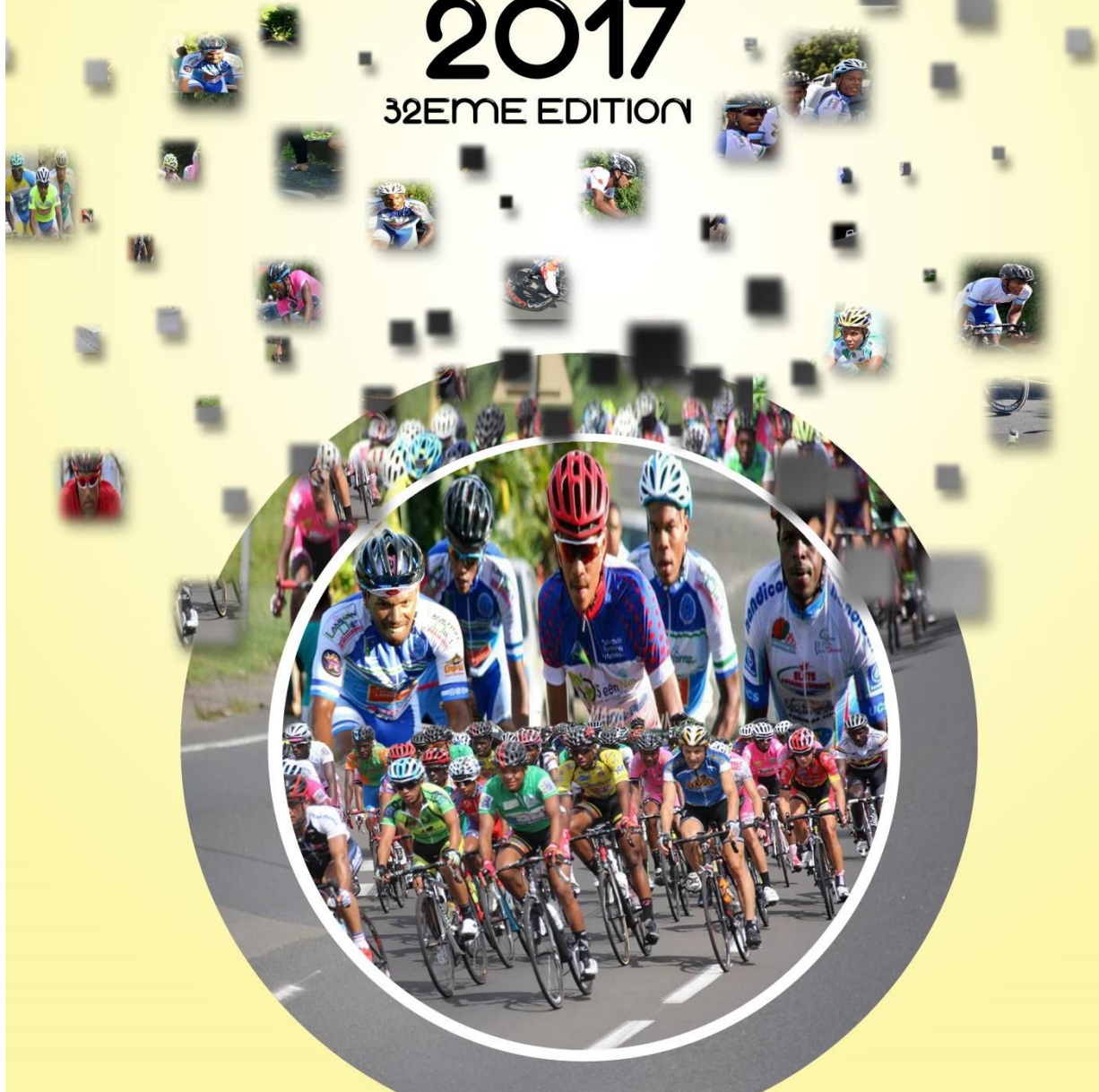




TROPHEE DE LA CARAIBE 2017

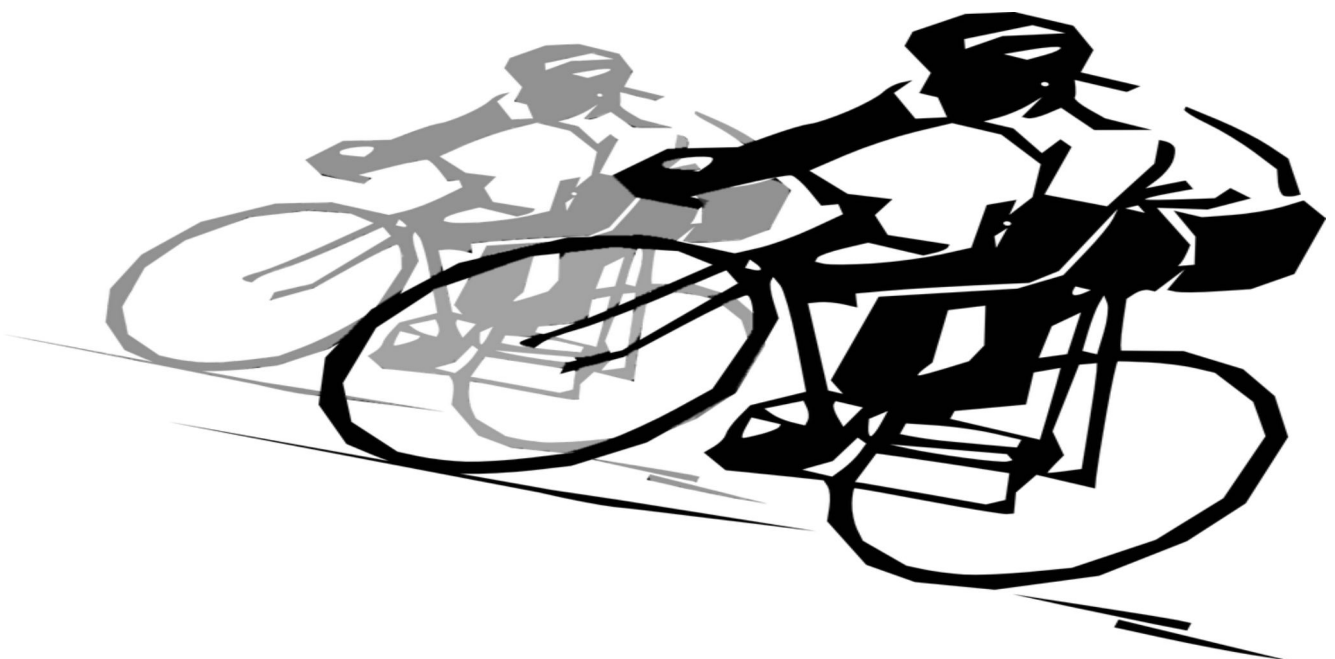
32EME EDITION



32^{ème} EDITION DU TROPHÉE DE LA CARAÏBE

SOMMAIRE

✚ Comite Espoir Cycliste Ducossais	P 3
✚ Comité d'organisation	P 4
✚ Numéros de téléphones utiles	P 5
✚ Détail d'Organisation	P 6
✚ Règlement	P 7
✚ Parcours	P 14
✚ Les partenaires	P 22
✚ Palmarès	P 23



TROPHEE DE LA CARAIBE du

13 AU 16 Avril 2017

Président : **Ulysse MUDARD**

1^{ere} vice présidente **Marie Dominique COLONNETTE**

2^{eme} vice président **Jean Claude PAILLETTE**

3^{eme} vice président **Camille Thomas BAFFIN**

Secrétaire générale **Claudia FLERET**

Secrétaire adjoint **Yvan BOHNEUR**

Trésorier général **Michel LIENAFI**

Trésorier adjoint **Marie-Amélie BLAISE**

Autres membres

Lyveline BLAISE

Eric NELLA

Hugues ANTONIO

Esther STANISLAS

Michael STANISLAS

Jérémy ANACHARSIS

COMITE D'ORGANISATION

Président :	Ulysse MUDARD
Secrétariat général :	Claudia FLERET- Yvan BONHEUR
Responsable Equipes Invitées :	Michel MARIE SAINTE
Chargé du protocole :	M-Dominique COLONNETTE - Claudia FLERET
Parc Automobiles:	M-Dominique COLONNETTE
Parc motos:	André BARNA
Délégué auprès des officiels :	Eric NELLA
Intendance :	Lyveline BLAISE –Marie Amélie BLAISE – Camille BAFFIN- Esther STANISLAS- Odile WELTER
Voiture de dépannage : Rosette	Eric BANAL
Responsable Logistique :	Michel LIENAFa – Camille BAFFIN
Responsable Résultats :	Claudia FLERET
Médecin:	Dr Georges COMLAN -
Collaboration :	Services Techniques de la ville de DUCOS
Trésorier :	Michel LIENAFa – Marie-Amélie BLAISE
Responsable signaleurs E.C.D:	Michel LIENAFa – Hugues ANTONIO
Communication/ Animation	Michel MARIE SAINTE
Voiture ouvreuse	Speakeur mairie
Encadrement technique :	Jean Claude PAILLETE – Jean Louis FANCHONNA - Max MARIE-LUCE – Edmond JEAN-MARIE

TELEPHONES UTILES

Président
MUDARD Ulysse
0696 21 94 59

Directeur de l'organisation
MUDARD Ulysse
0696 21 94 59

Président Comité Régional
DEFONTIS Alfred
0696 34 26 26

Secrétaire
FLERET Claudia
0696 808803
BONHEUR Yvan
0696 00 77 88

Déléguée des officiels
NELLA Eric
0696 06 66 11

Trésorier
LIENAFI Michel
0696 34 10 29
BLAISE M-Amélie
0696 37 01 15

Protocole
FLERET Claudia
0696 80 88 03
COLONNETTE M.D
0696 39 33 53

Hébergement
BLAISE Liveline
0696 10 95 86
BAFFIN Camille
0696 84 84 25

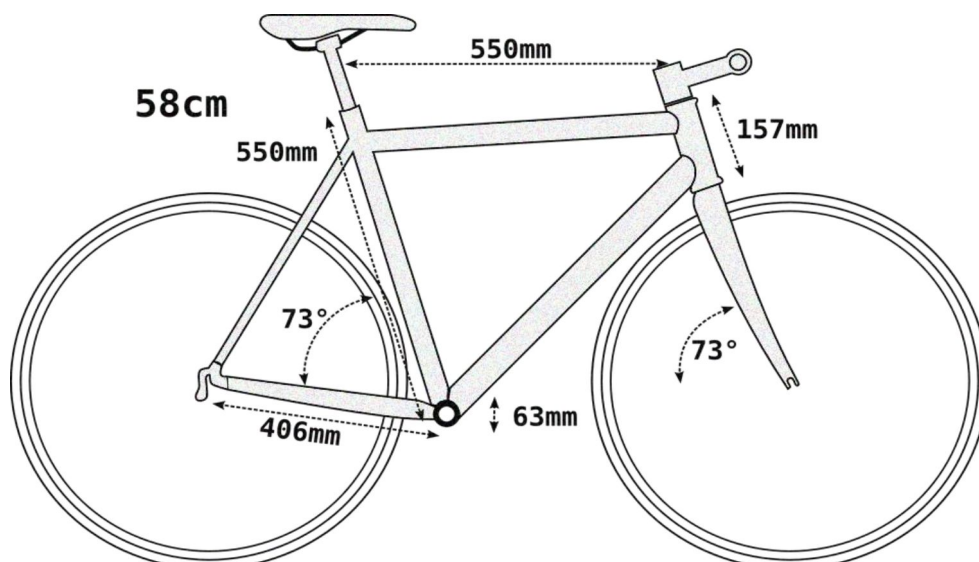
SAMU
15

CH LAMENTIN
0596 48 80 00

POMPIER
18

Hôpital du ST ESPRIT
0596 77 31 11

Médecins du Trophée
Dr COMLAM Georges
0696 44 72 40



DETAIL D'ORGANISATION

Mercredi 12 Avril 2017

19H00 : **Ecole Yolande SAINTE ROSE (ex Ecole les Flamboyants en face de la Poste) à Ducos** Présentation du TROPHEE de la CARAIBE,
aux SPONSORS et REUNION DES OFFICIELS ET DIRECTEURS SPORTIFS

Jeudi 13 Avril 2017 1^{ère} ETAPE 121 km

12H00 : **Rassemblement et signature** des coureurs - Place des fêtes de Ducos

13H00 : **PROTOCOLE** : Présentation des clubs

14h00 : **Départ** - Maison de l'emploi Espace Sud – Place des fêtes de Ducos

17H30 : **Arrivée - Sommet Abattoir** - PROTOCOLE ARRIVEE

A l'arrivée, déviation des voitures techniques « ROCADE de Ducos vers la place André ALIKER » (place de la poste)

Vendredi 14 Avril 2017 2^{ème} ETAPE Contre la Montre Individuel 26 km

13H00 : **Rassemblement et signature des coureurs** – Gros raisins - Sainte-Luce

13H30 : **PROTOCOLE** : Remise de maillots –

14H00 : **Départ** – Gros raisin - 1er coureur

17H00 : **Arrivée Maison de l'Espace Sud place des fêtes de DUCOS**

A l'arrivée, déviation des voitures techniques en face du terrain de tennis vers le restaurant scolaire

Samedi 15 Avril 2017 3^{ème} ETAPE 110 km

13H00 : **Rassemblement et signature** des coureurs - Place des fêtes de Ducos

13H30 : **PROTOCOLE** : Remise de maillots – Place des fêtes de Ducos

14H00 : **Départ** - Maison de l'Espace Sud – Place des fêtes de Ducos

A l'arrivée déviation des voitures techniques parking BANAMART

17H30 : **Arrivée - Entrée Bois Rouge-** PROTOCOLE ARRIVEE

Dimanche 16 Avril 2017 4^{ème} ETAPE 122 km

13H00 : **Rassemblement et signature des coureurs** - Place des fêtes de Ducos

13H30 : **PROTOCOLE** : Remise de maillots – Place des fêtes de Ducos

14H00 : **Départ** - Maison de l'Espace Sud – Place des fêtes de Ducos

17H30 : **Arrivée - Maison de l'Espace Sud**

A l'arrivée, déviation des voitures techniques : ROCADE de Ducos vers la place André ALIKER (place de la poste)

Signature : Chapiteau – Place des fêtes de Ducos (sauf Vendredi -Sainte-Luce)

Presse : Chapiteau – Place des fêtes de Ducos

Contrôle biologique : Office des sports (1^{er} étage de la poste)

Délibération des états de résultats : Office des sports (1^{er} étage de la poste)

Cérémonie de remise des récompenses : Dimanche 16 Avril 2017 – Ecole Yolande SAINTE-ROSE (ex école Les Flamboyants)

32^{ème} EDITION DU TROPHÉE DE LA CARAÏBE RÈGLEMENT

CHAPITRE 1 : Règlements particuliers

Article 1 : Organisation

Le Trophée de la Caraïbe 2017

Est organisée par l'ESPOIR CYCLISTE DUCOSSAIS

4 Rue TOUSSAINT LOUVERTURE - 97224 DUCOS

Sous les règlements de la fédération française de cyclisme et du Comité Régional cycliste de la Martinique.

Elle se dispute du **Judi 13 au Dimanche 16 Avril 2017**.

Article 2 : Type de l'Epreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories, Pass cyclisme, juniors et espoirs

L'épreuve est classée en classe Elite, Nationale.

Article 3 : Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Equipes de division nationale 2, Equipes de comités régionaux, Equipes de comités départementaux, Equipes étrangères nationales, régionales, ou de clubs, avec l'accord de la fédération nationale concernée, clubs Français.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs par équipe est de 4 coureurs minimum et 5 maxi. Un 6^{ème} coureur est admis mais il doit être de catégorie junior.

Un club ayant un effectif suffisant peut présenter deux équipes mais ils doivent avoir des maillots distincts évitant toute confusion.

Les clubs locaux pourront se grouper en entente de (2) clubs maximum. Dans ce cas le maillot de l'équipe sera déclaré lors de l'inscription.

Les engagements accompagnés d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150 €) pour les équipes locales et les équipes invitées devront parvenir au siège du **Comité Régional**,

Lundi 10 Avril 2017 délai de rigueur.

Ils devront comporter le cachet et la signature du Président ou du représentant du club. S'il y a entente de clubs, devront figurer sur la feuille d'engagement le cachet des 2 clubs et la signature des 2 Présidents.

Article 3 : Les coureurs

Pour les invités des équipes étrangères

L'ensemble des coureurs et membres de l'encadrement de l'équipe, devront bénéficier d'une assurance personnelle ou collective, couvrant les frais d'hospitalisation ou de maladie, pour la durée de leur séjour sur notre territoire.

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient , **du 13 au 16 Avril 2017** à partir de 12 Heures sous le chapiteau de la signature à côté de la ligne de départ et d'arrivée.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence du collègue des commissaires est fixée le **Mercredi 12 Avril 2017**, à 19 heures à l'Ecole Yolande SAINTE ROSE à DUCOS. Le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fera lors de cette réunion .

Une pénalité de 60 Euros sera appliquée aux équipes non représentées à cette réunion.

Article 5 : Radio Trophée

Les informations courses sont émises sur la fréquence utilisée.

Article 6 : Assistance technique

- **Chaque club a droit à une voiture technique.**
- **Aucune moto d'assistance ne sera admise.**
- Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'organisateur au moyen d'un véhicule fourgonnette.

Article 7 : Incidents de courses dans les derniers kilomètres

Etape en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027 , en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécaniquement constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureurs accidentés est (sont) crédité (s) du temps du ou des coureur (s) en compagnie du ou desquels il (s) se trouvait (ent) au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dans les trois derniers kilomètres, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape, et crédité du temps du ou des coureur (s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident .

Article 8 : ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu au Service des Sports au 1^{er} étage de l'immeuble de la poste place des fêtes de DUCOS.

A l'arrivée de chaque étape, il sera procédé à un contrôle médical, tel que prévu par les règlements de la F.F.C.

Article 9 : PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les 3 premiers coureurs de l'étape doivent se présenter quotidiennement au protocole arrivé, ainsi que les porteurs de maillots de tous les classements avant le départ du lendemain.

Article 10 RAVITAILLEMENTS

Les ravitaillements, à partir de la voiture du Directeur sportif, sont autorisés.

Ces ravitaillements peuvent se faire par musette ou par bidons.

Les coureurs doivent se laisser glisser derrière de voiture du Directeur de course ou du commissaire. Le ravitaillement ne peut se faire en aucun cas, dans le peloton ou en queue de celui-ci. S'il s'est formé un groupe d'échappés de 15 coureurs au plus, le ravitaillement est autorisé en queue de ce groupe.

Tout ravitaillement est interdit dans les ascensions, les descentes, ainsi que dans les 40 premiers et 20 derniers kilomètres.

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

Dans un but de sécurité, afin d'éviter de provoquer une chute, de blesser un spectateur ou de l'inciter à traverser la chaussée, etc.... il est interdit de se débarrasser sans précautions d'aliments, de musettes, de bidons, etc.... en quelque lieu que ce soit.

Le coureur ne peut rien jeter sur la chaussée, mais doit se rapprocher des bas-côtés et veiller à y déposer l'objet en toute sécurité.

Le port et l'usage de récipient en verre sont interdits. Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

Articles 11: DELAI

A chaque étape, le délai d'élimination sera calculé sur le temps du vainqueur augmenté de 30 % pour toutes les étapes en ligne.

Le jury du Trophée aura la possibilité d'examiner d'éventuel cas de repêchage lors d'une étape, ceci ne saurait créer un précédent pour les étapes suivantes.

Article 12 : ARRIVEES

Une banderole dite d'ARRIVEE sera placée au-dessus de la ligne prévue, et en travers de la chaussée. En cas de disparition de banderole, la ligne d'arrivée sera signalée par un officiel qui agitera un drapeau à damiers noirs et blancs. Il en sera de même au sommet des côtes ou de toutes autres arrivées faisant l'objet d'un classement.

Tous les coureurs d'un même peloton sont crédités au même temps

Les chronomètres officient jusqu'à l'arrivée du véhicule balai. Ils enregistrent également les temps des coureurs arrivés après le délai impartis et remettent la liste avec le temps au président du collège des commissaires.

Tous les temps enregistrés par les chronomètres dans les épreuves en ligne, sont arrondis à la seconde inférieure.

SPRINT : il est interdit aux coureurs de dévier du couloir qu'ils ont choisi au moment du lancement du sprint en gênant ou en mettant en danger les concurrents.

Article 13 : PENALITES

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par les peines prévues au barème des pénalités de la F.F.C

Article 14: RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être faites auprès des commissaires dans les délais suivants :

- Au sujet de l'irrégularité de course ou manœuvre illicite : au plus tard une heure après l'arrivée.
- Au sujet des classements : au plus tard avant le départ de l'étape suivante.
- Au sujet du classement général final : 30 minutes après la communication officielle.

Article 15 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les prix et les primes seront versés aux gagnants par l'intermédiaire de leur club, une fois les résultats du contrôle biologique connus.

Article 16

Aucune équipe étrangère ne pourra bénéficier du concours d'un sponsor local sans l'accord de l'Espoir Cycliste Ducossais.

Les équipes qui ne se conformeront pas à cette disposition, se verront interdire le départ.

Pour toutes les dispositions qui ne seraient pas consignées dans le règlement, il conviendra de se référer aux règlements généraux de la FFC.

CHAPITRE 2 : Règlements des classements

I. Classement Général Individuel aux Temps. Maillot Jaune : BANAMART

Le classement général individuel aux temps s'obtient par addition des temps enregistrés par les chronométrateurs dans toutes les étapes y compris le prologue, compte tenu des pénalités éventuelles en temps.

En cas d'égalité de temps au « classement général individuel au temps », les fractions de secondes enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont totalisées pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues dans chaque étape pour départager les ex aequo et en dernier ressort à la place obtenue lors de la dernière étape.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot Jaune BANAMART**
Un trophée sera attribué aux trois premiers

Prime journalière au porteur du Maillot : 30 €

II. Classement Combiné. Maillot Vert : ENERGIZER / AUTOCARS LABAMAR

Le classement combiné s'obtient par l'addition des places aux trois classements suivants : (GENERAL ; POINTS ; MONTAGNE).

Le coureur qui totalise le moins de points, portera le **Maillot Vert : ENERGIZER / AUTOCARS LABAMAR**

A l'issue de la première étape, un classement général final sera effectué et un Trophée sera remis au 3 premiers.

La place au classement général final départagera les éventuels ex aequo.

Prime journalière au porteur du Maillot : 20 €

III. Classement Général aux points. Maillot Bleu : AIR CARAÏBES

Le classement individuel par point, s'obtient par l'addition des points attribués à l'arrivée de chaque étape. La cotation de points est celle mentionnée ci-dessous.

Etape ou demi-étape en ligne du 1^{er} au 15^{ème} :

25 - 20 - 16 - 14 - 12 - 10 - 09 - 08 - 07 - 06 - 05 - 04 - 03 - 02 - 01 points.

En cas d'égalité de points entre coureurs à l'issue de la dernière étape, ceux-ci sont départagés par le nombre de victoire d'étapes, puis par leur place de second et ainsi de suite, jusqu'à ce nombre supérieur de place obtenue par l'un ou l'autre des concurrents, permet d'établir leur classement définitif, en dernier ressort la place obtenue lors de la dernière étape.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot Bleu : AIR CARAÏBES**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 20 €

IV. Classement du Grand Prix de la Montagne. Maillot à Pois Rouge : LOCA 9 / CARAÏBES IRRIGATION

Le classement général du meilleur grimpeur s'obtient par addition des points attribués au sommet des cotes précisées par le règlement comme suit :

- **1^{ère} catégorie** : 15 – 13 – 11 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 points aux 10 premiers coureurs classés au sommet
- **2^{ème} catégorie** : 10 – 08 – 06 – 04 – 03 – 02 – 01 points aux 7 premiers coureurs classés au sommet
- **3^{ème} catégorie** : 05 – 04 – 03 – 02 – 01 points aux 5 premiers coureurs classés au sommet.

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général final du meilleur grimpeur, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de place de premier au sommet des cotes de 2^{ème} catégorie sera déclaré vainqueur.

En cas de nouvelle égalité, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de place de premier au sommet des cotes de 3^{ème} catégorie sera déclaré vainqueur.

Si des ex aequo devaient subsister, il sera considéré les places de second puis de troisième, et ainsi de suite.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot à Pois Rouge : LOCA 9 / CARAÏBES IRRIGATION**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 20 €

V. Classement Points Chauds. Maillot Rouge: ROTISSERIE CLUNY/ ATV

Ce classement est obtenu par addition de points attribués aux 4 premiers de chaque sprint point chaud suivant le barème suivant: 05 – 03 – 02 – 01.

En cas d'ex æquo, le coureur le mieux classé dans le dernier sprint sera déclaré vainqueur.

En cas d'égalité de points au classement final, les concurrents seront départagés par le nombre de premières places obtenues dans ce classement aux différents points chauds, puis par le nombre de deuxièmes places et ainsi de suite. Si des ex æquo devaient subsister, il sera considéré le classement général individuel final.

Ce classement portera attribution du **Maillot Rouge : ROTISSERIE CLUNY / ATV**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 20 €

VI. Classement Combativité. Maillot Rose : CARREFOUR GENIPA / RCI

Le vainqueur de ce classement, est le coureur qui reçoit le plus grand nombre de points attribués de la façon suivante :

- 05 – 03 – 01 points aux premiers classés des sprints de points chauds.
- 08 – 05 – 03 points aux premiers de l'étape.

Un classement journalier obtenu par addition des points, sera établi.

En cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés par leur place à l'étape.

En cas d'égalité de points à la fin de la course, le coureur ayant le meilleur classement de la combativité de la dernière étape, l'emporte.

Ce classement général obtenu par addition des points totalisés dans les différentes étapes, portera attribution du **Maillot Rose CARREFOUR GENIPA / RCI**

Un trophée sera remis aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 20 €

VII. Classement du meilleur junior. Maillot Blanc : Collectivité Territoriale de Martinique

Chaque jour, le leader de ce classement, à savoir le mieux placé au classement général individuel aux temps, portera le **Maillot blanc**.

Le leader à l'issue de la dernière étape sera déclaré vainqueur du classement Meilleur JUNIOR.
Le classement portera attribution d'un **Maillot Blanc : Collectivité Territoriale de Martinique**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 20 €

VIII. Classement Général au Temps par Equipe. Maillot orange : ROSETTE

Le classement général au temps par équipe, s'obtient par l'addition dans chaque étape individuelle des trois meilleurs temps réalisés au sein de chaque formation.

Aux étapes, en cas d'ex aequo, les équipes réalisant le même temps, sont départagées par le total des places obtenues par les meilleurs coureurs au classement de cette étape.

Au classement général en cas d'ex aequo, les équipes sont départagées par leur nombre exact de victoires d'étapes par équipes, puis par le nombre de deuxième place, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un nombre supérieur de places obtenues par l'une ou l'autre équipe, permettant d'établir leur classement définitif. Toute formation réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement par équipes. Le classement portera attribution d'un **Maillot orange : ROSETTE** /

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers.

Maillots des Leaders

La préséance pour le port des différents maillots des classements généraux sera le suivant :

- **1^{er} Maillot Jaune :BANAMART**
- **2^{ème} Maillot Vert : ENERGIZER / TRANSLAB**
- **3^{ème} Maillot Bleu : AIR CARAIBES**
- **4^{ème} Maillot Pois Rouge : LOCA 9 /CARAIBES IRRIGATION**
- **5^{ème} Maillot Rouge : ROTISSERIE CLUNY / ATV**
- **6^{ème} Maillot Rose : CARREFOUR GENIPA / RCI**
- **7^{ème} Maillot Blanc : C.T.M**
- **8^{ème} Maillot Orange : ROSETTE /**

Le coureur, premier dans deux classements (ou plus) revêtira donc le **maillot** défini par cette préséance et l'autre (ou les autres) **maillot** (s) sera porté par son suivant immédiat dans ce 2^{ème} classement et ainsi de suite. Toutefois un coureur 1^{er} dans le classement, revêtira obligatoirement le maillot de ce classement.

Le port des différents maillots est obligatoire. Le refus d'en revêtir un, entraînera la mise hors course.

L'absence à la cérémonie protocolaire sera sanctionnée par une amende de la manière suivante :

- **1^{ère} absence :** **76.22 €**
- **2^{ème} absence :** **152.45 €**
- **3^{ème} absence :** **mise hors course.**

CHAPITRE 3 : Règlement concernant la presse

- 1-** Les organes de Presse (Presse écrite, radio, télévision) qui désirent être présents dans la caravane du Trophée de la caraïbe, doivent au préalable obtenir l'agrément de l'Espoir Cycliste Ducossais. Cet agrément sera délivré sous certaines conditions, après discussion avec la présidente de l'Espoir Cycliste Ducossais.
- 2-** L'une des conditions est le versement d'une caution de **70 €** par organe de presse. Le chèque de caution sera rédigé à l'ordre de l'Espoir Cycliste Ducossais. En cas de pénalité, le montant de l'amende sera retenu sur la caution. Si la caution venait à être épuisée avant la fin de la compétition, un nouveau chèque de caution sera réclamé pour renouveler l'agrément.

- 3-** Par ailleurs, la liste des journalistes intervenants devra être déposée en même temps que la caution, car seuls les journalistes accrédités par l'Espoir Cycliste Ducossais seront autorisés à circuler à l'échelon course, dans la caravane.
- 4-** Placé sous l'autorité du Directeur du TROPHEE les journalistes devront cependant se conformer aux instructions du Directeur de course ou des commissaires sous peine d'une amende pécuniaire de **50€**
Par exemple, ceux, qui voudront dépasser les véhicules des commissaires ou du Directeur de course, préciseront leurs intentions et ne passeront qu'avec l'accord de l'officiel.
- 5-** Tous les véhicules de presse devront porter lisiblement, à l'avant, le nom de l'organe de presse représenté. Les véhicules porteront en outre sur le pare-brise, le bandeau distinctif remis par l'Espoir Cycliste Ducossais.
L'absence de ces marques entraînera l'exclusion de la caravane.
- 6-** Les reporters à moto devront revêtir obligatoirement la chasuble qu'ils auront récupérée à l'Espoir Cycliste Ducossais avant le départ de la compétition. Une caution de **50 €** par chasuble sera retenue sur la caution initiale. L'absence du port de la chasuble entraînera l'éviction de la caravane.
- 7-** Les journalistes ne sont en aucun cas habilités à renseigner ou à conseiller les coureurs.
Les contrevenants surpris seront sanctionnés par une amende pécuniaire de **50 €**. Après 3 rappels à l'ordre, ceux-ci seront exclus de la caravane par le jury du Trophée de la Caraïbe.
- 8-** Près de la ligne d'arrivée, une seule caméra par organe de presse sera autorisée à Opérer.
- 9-** Les journalistes ne seront admis ni dans la salle de délibération du jury, ni dans le local du contrôle antidopage.
- 10-** En dehors de la retransmission des arrivées, toute diffusion de classement devra préciser que ceux-ci sont réalisés par **L'ESPOIR CYLISTE DUCOSSAIS**.

Pour tous les points non prévus dans ce règlement, se référer aux dispositions du règlement de la fédération française de cyclisme.

PARCOURS

32ème édition TROPHEE DE LA CARAIBE

Jeudi 13 Avril 2017

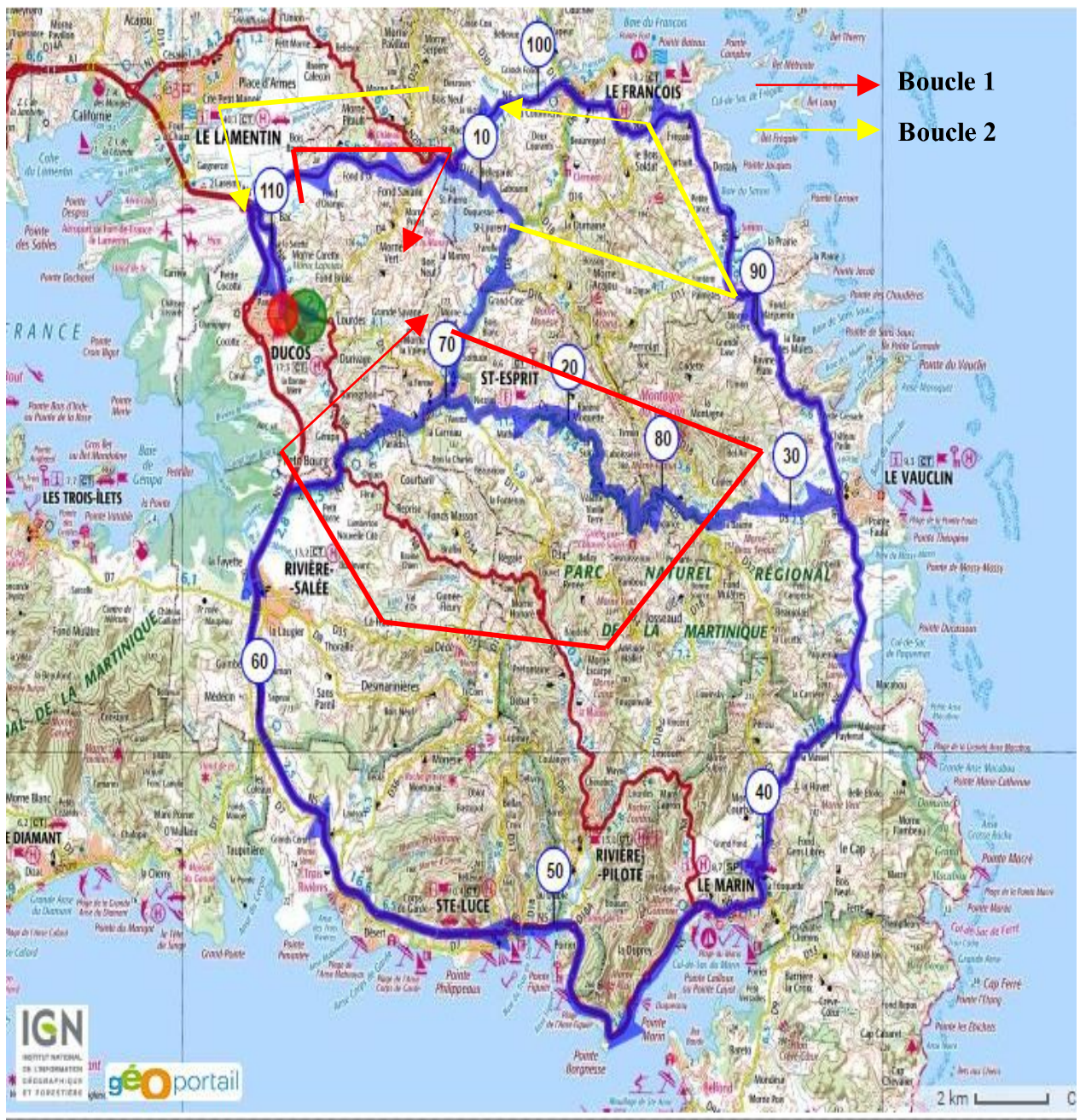
1^{ère} Etape : 111,4 Km Patronnée par **LES ARTISANTS TAXI AEROPORT**

Rassemblement : 12h Place des fêtes de Ducos **DEPART** : 14h

ARRIVEE : SOMMET ABATTOIR

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	MAISON DE L'EMPLOI ESPACE SUD	0,000	
	GIRATOIRE LA MARIE	0,200	Direction LAMENTIN
RN8	GIRATOIRE SAVON	1,000	
VC	BRETELLE VERS RN5	1,600	
RN5	STATION TOTAL	2,600	
RN5	GIRATOIRE CARRERE	3,200	Direction FRANCOIS
RN6	SOMMET BOIS ROUGE	6,500	
RN6	GIRATOIRE FOND SAVANE	7,900	
RN6	GIRATOIRE 4 CROISEES	9,100	Direction SAINT ESPRIT
D16	CROISEE SAINT LAURENT	11,300	
RD6	CROISEE GARE ROUTIERE (St Esprit)	15,600	
RD6	GIRATOIRE du BOURG de SAINT ESPRIT	15,700	Direction VAUCLIN
RD5	GIRATOIRE REGALE	16,800	
RD5	GIRATOIRE Peter MAILLET	18,380	
RD5	VALATTE (SOMMET)	23,200	
RD5	CROISEE MORNE RAQUETTE	27,100	
RD5	GIRATOIRE COULEE D'OR	28,700	
RD5	VAUCLIN	31,200	Direction MARIN
RN6	SOMMET MORNE COURBARIL	38,600	
RN6	CROISEE DESIUS (Entrée Est du MARIN)	41,200	Direction SAINTE LUCE
RN6	GIRATOIRE DE LA FERTILITE	42,300	
RN5	GIRATOIRE MAC DONALD	42,600	
RN5	GIRATOIRE ANNETTE	42,900	
RN5	GIRATOIRE DUPREY	44,800	
RN5	GIRATOIRE ANSE FIGUIER	48,200	
RN5	GIRATOIRE POIRIER	49,400	
RN5	GIRATOIRE FRANGIPANNIERS	52,300	Direction RIVIERE SALEE
RN5	STATION SERVICE (Ste LUCE)	52,600	
RN5	GIRATOIRE 3 RIVIERES	54,600	
RN5	GIRATOIRE CERON	57,300	
RN5	GIRATOIRE RIVIERE SALEE	63,100	Direction DUCOS
RN5	GIRATOIRE PETIT BOURG (Entrée Ouest)	64,700	Direction SAINT ESPRIT
RN7	GIRATOIRE PETIT BOURG (Entrée Est)	66,200	
RN8	CROISEE EDF	66,800	
RD6	GIRATOIRE du BOURG de SAINT ESPRIT	69,800	Direction VAUCLIN
RD5	GIRATOIRE REGALE	70,900	
RD5	GIRATOIRE Peter MAILLET	72,600	
RD5	VALATTE (SOMMET)	77,400	
RD5	CROISEE MORNE RAQUETTE	81,300	
RD5	GIRATOIRE COULEE D'OR	82,900	
RD5	VAUCLIN	85,400	Direction FRANCOIS

RN6	GIRATOIRE CHATEAU PAILLE	86,300	
RN6	GIRATOIRE PETITE FRANCE	92,700	
RN6	CROISEE GENDARMERIE FRANCOIS	98,300	
RN6	GIRATOIRE MARTIENNE	99,250	Direction LAMENTIN
RN6	GIRATOIRE 4 CROISEES	102,900	
RN6	GIRATOIRE FOND SAVANE	104,200	
RN6	GIRATOIRE CARRERE	108,900	
RN8	EPICERY PIVATY	109,600	
RN8	GIRATOIRE SAVON	111,100	
	ARRIVE BOURG DUCOS	111,421	SOMMET ABATTOIR



32ème édition TROPHEE DE LA CARAIBE
Vendredi 14 AVRIL 2017

2^{ème} Etape : 21 km

CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

Patronnée par : CARAIBES MOTER

Rassemblement : 13 h Gros Raisin à **SAINTE-LUCE** **DEPART : 14 h**

ARRIVEE : Maison de l'Espace Sud

PARCOURS		KM	OBSERVATIONS
RD7	DEPART GROS RAISIN	0,000	
RD7	CROISEE GROS RAISIN	0,695	
RD7	CORPS DE GARDE	1,800	
RD7	CROISEE ANSE MABOUYA	3,500	
RD7	TROIS RIVIERES	4,700	
RD7	GIRATOIRE MONESIE	6,000	
RD7	GIRATOIRE CERON	7,100	Direction RIVIERE SALEE
RN5	GIRATOIRE RIVIERE SALEE	12,800	Direction LAMENTIN
RN5	GIRATOIRE PETIT BOURG	14,500	
RN5	GIRATOIRE COCOTTE	17,900	
RN5	GIRATOIRE CHAMPIGNY	18.700	Direction DUCOS
RN5	BRETELLE ENTREE DUCOS	19,400	
VC	GIRATOIRE SAVON	19,900	
RN8	GIRATOIRE LA MARIE	20,800	Direction bourg de DUCOS
	ARRIVEE :	21,000	MAISON DE L'EMPLOI ESPACE SUD



32ème édition TROPHEE DE LA CARAIBE
Samedi 15 AVRIL 2017

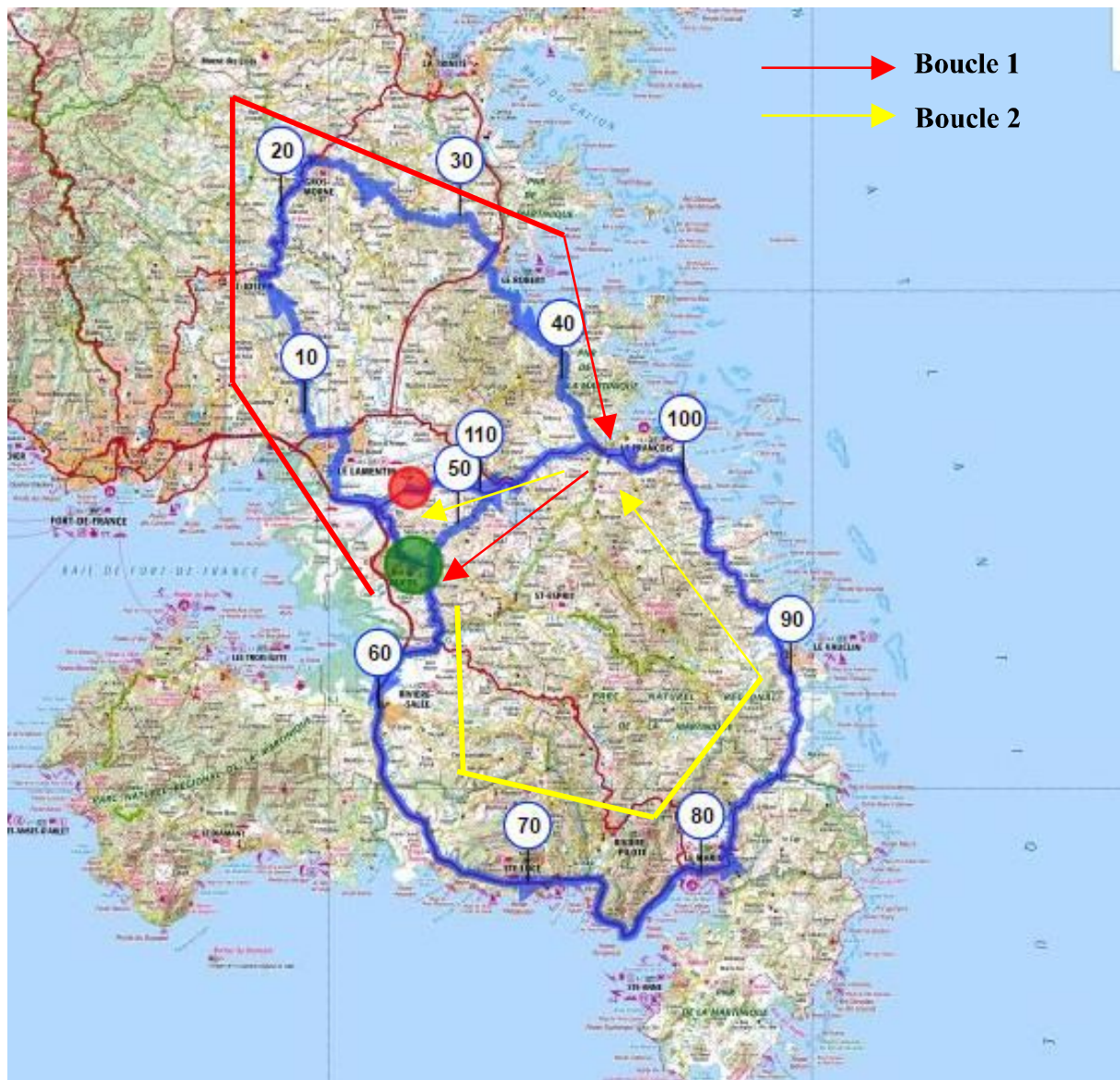
3^{ème} Etape : 113,1 Km Patronnée par : LES HABITANTS DE BOIS ROUGE

Rassemblement : 13h00 Place des fêtes de Ducos DEPART :14h00

ARRIVEE : 17h30 BOIS ROUGE (Entrée)

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	MAISON DE L'EMPLOI ESPACE SUD	0,000	
RN8	GIRATOIRE LA MARIE	0,200	
RN8	GIRATOIRE SAVON	1,100	
RN8	QUARTIER BAC	1,600	
RN8	ROND POINT CARRERE	3,500	
RN5	BRETELLE LAREINTY	5,200	
RD3	GIRATOIRE Gaigneron	5,600	
RD3	GIRATOIRE TROU AUX CHATS	6,300	
RD3	GIRATOIRE PALAIS DES SPORTS	7,000	
RD3	GIRATOIRE C. COMMERCIAL	7,300	
RD3c	GIRATOIRE GENDARMERIE	8,000	
RN1	GIRATOIRE MAHAULT	9,200	
RD15	GIRATOIRE PETIT PRE	9,600	
RD15	GIRATOIRE JEANNE D'ARC	10,500	Direction SAFER
RD15	GIRATOIRE LONG PRE	11,200	
RD15	STATION SERVICE	14,400	POINT CHAUD
RD15	CROISEE MANIOC SAINT JOSEPH	14,900	
RN4	QUARTIER CHAPELLE	17,300	
RN4	QUARTIER DEUX TERRES	20,800	DIRECTION GROS MORNE
RN4	GROS MORNE (entrée bourg ouest)	22,900	
RD1	GIRATOIRE VERT PRE	27,200	
RD1	GIRATOIRE MATERNITE (ROBERT)	32,200	
RN1	GIRATOIRE MAC DONALD	33,200	
RD1a	GIRATOIRE GALAAD	33,400	
RD1a	GIRATOIRE MANSARDE (STADE)	33,700	DIRECTION FRANCOIS
RD1	MERINE CLEAN	36,200	
RD1	LA SEMAIR	36,900	POINT CHAUD
RD1	GIRATOIRE REYNOIRD	38,000	
RD1	SOMMET CHOPOTTE	40,500	POINT MONTAGNE 3 ^{ème} catégorie
RD1	GIRATOIRE STADE du FRANCOIS	42,700	
RN6	GIRATOIRE MARTIENNE	43,100	
RN6	GIRATOIRE 4 CROISEES	46,700	
RN6	GIRATOIRE FOND SAVANE	47,900	
RD4	MORNE VERT	49,300	
RN8	GIRATOIRE LOURDES	52,000	
RN8	CROISEE ANCIEN EDF	55,400	
RN8	GIRATOIRE PETIT BOURG (Entrée Est)	56,000	
RN7	GIRATOIRE PETIT BOURG (Entrée ouest)	57,500	
RN5	GIRATOIRE RIVIERE SALEE	59,200	
RN5	GIRATOIRE CERON	64,900	
RN5	GIRATOIRE 3 RIVIERES	67,400	
RN5	STATION SAINTE LUCE	69,500	POINT CHAUD (Station Service)

RN5	GIRATOIRE FRANGIPANNIERS	69,800	
RN5	GIRATOIRE POIRIER	72,700	
RN5	GIRATOIRE DUPREY	77,300	
RN5	GIRATOIRE ANNETTE	79,300	
RN5	GIRATOIRE MC DONALD	79,500	
RN6	GIRATOIRE DE LA FERTILITE	79,800	
RN6	CROISEE ENTREE EST du MARIN	81,000	
RN6	MORNE COURBARIL	82,200	POINT MONTAGNE 3 ^{ème} catégorie
RN6	VAUCLIN	90,900	
RN6	GIRATOIRE CHATEAU PAILLE	91,900	
RN6	GIRATOIRE PETITE FRANCE	98,300	
RN6	GIRATOIRE MARTIENNE	104,600	
RN6	GIRATOIRE 4 CROISEES	108,300	
RN6	GIRATOIRE FOND SAVANE	109,600	
	ARRIVEE BOIS ROUGE	113,100	BOIS ROUGE (Entrée)



32ème édition TROPHEE DE LA CARAIBE
Dimanche 16 Avril 2017

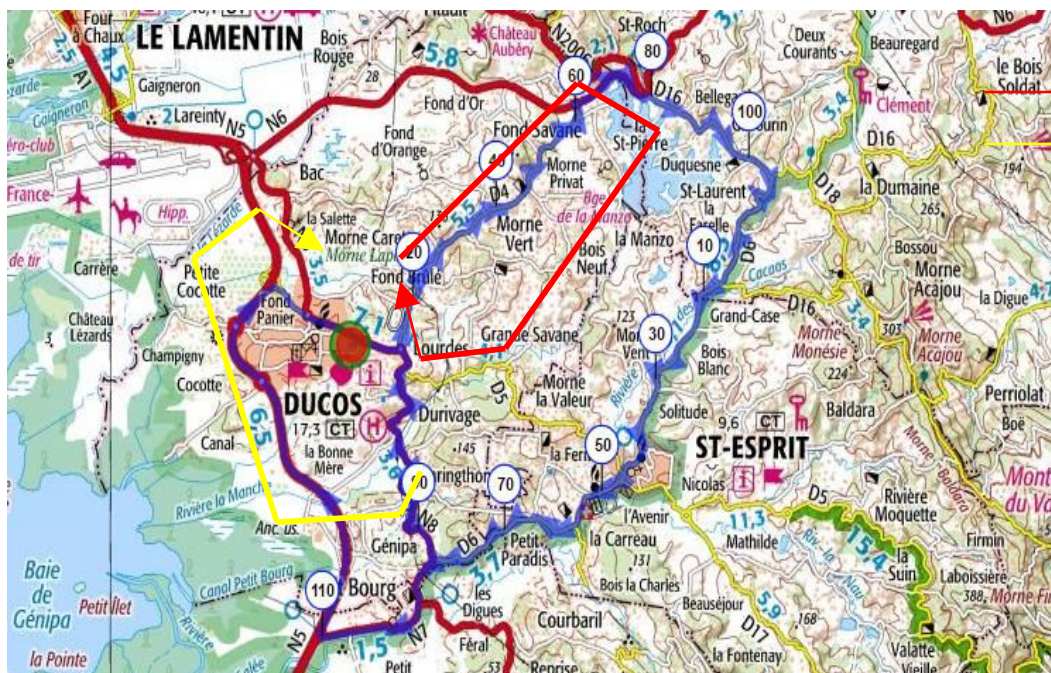
4ème Etape : 116,5 Km PATRONNEE PAR : TOTAL BAC DUCOS

Rassemblement : 13h00 Place des fêtes de Ducos **DEPART** : 14h00

ARRIVEE : 17h30

Maison de l'ESPACE SUD

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	MAISON DE L'EMPLOI ESPACE SUD	0,000	
	GIRATOIRE LA MARIE	0,200	
RN8	GIRATOIRE LOURDE	0,700	DEBUT DU CIRCUIT A COUVRIR 5 FOIS
RD4	MORNE VERT	3,400	
RD4	GIRATOIRE FOND SAVANE	4,800	
RN6	GIRATOIRE 4 CROISEES	6,100	
RD16	CROISEE SAINT LAURENT	8,200	
RD6	CROISEE GARE ROUTIERE SAINT ESPRIT	12,600	
RD6	GIRATOIRE BOURG SAINT ESPRIT	12,700	
RD6	CROISEE EDF	16,000	
RN8	LAPALUN	19,200	
RN8	GIRATOIRE LOURDE	19,400	FIN DU CIRCUIT AU 5EME TOURS
RD4	MORNE VERT	95,500	
RD4	GIRATOIRE FOND SAVANE	97,100	
RN6	GIRATOIRE 4 CROISEES	98,300	
RD16	CROISEE SAINT LAURENT	100,400	
RD6	CROISEE GARE ROUTIERE SAINT ESPRIT	104,800	
RD6	GIRATOIRE BOURG SAINT ESPRIT	104,900	
RD6	CROISEE EDF	107,900	
RN8	GIRATOIRE PETIT BOURG (Entrée Est)	108,500	
RN7	GIRATOIRE PETIT BOURG (Entrée Ouest)	110,000	
RN5	GIRATOIRE COCOTTE	113,400	
RN5	GIRATOIRE CHAMPIGNY	114,200	
RN5	BRETELLE ENTRE DUCOS	114,900	
VC	GIRATOIRE SAVON	115,400	
RN8	GIRATOIRE LA MARIE	116,300	
	ARRIVE BOURG DE DUCOS	116,500	MAISON DE L'EMPLOI



→ **Boucle 1**

→ **Boucle 2**

NOS PARTENAIRES

VILLE DE DUCOS

Collectivité Territoriale de Martinique

CARAIBES IRRIGATION

CARREFOUR GENIPA (maillot)

A.T.V (maillot)

BANAMART (maillot)

R.C.I (maillot)

FOYAL ASSURANCES (SACS)

MANUCOM

CARAIBES QUALITE SERVICE

BANGA (boisson officielle)

LOCA 9 (maillot)

CARAIBE MOTER (Etape)

TOTAL BAC DUCOS (Etape)

CARAIBES SCELLERIE SUD

BOULANGERIE SULTAN

FDJ (dossard)

PEUGEOT SA

INTER SPORT

ARTISANTS TAXI AEROPORT

T.M.T INDUSTRIE

AUTOCARS LABAMAR (maillot)

COLAS (Bandeau)

T.M.A.T

LAMENTIN DIET

LES FLEURS DE KAZI (fleurs)

CITROEN SODIVA

ADA (Armature des Antilles)

CHANFLOR

GETELEC

LA ROTISSERIE DE CLUNY (maillot)

GLACIERE MODERNE

BOULANGERIE BAZIN

A. AUDEL POTIER

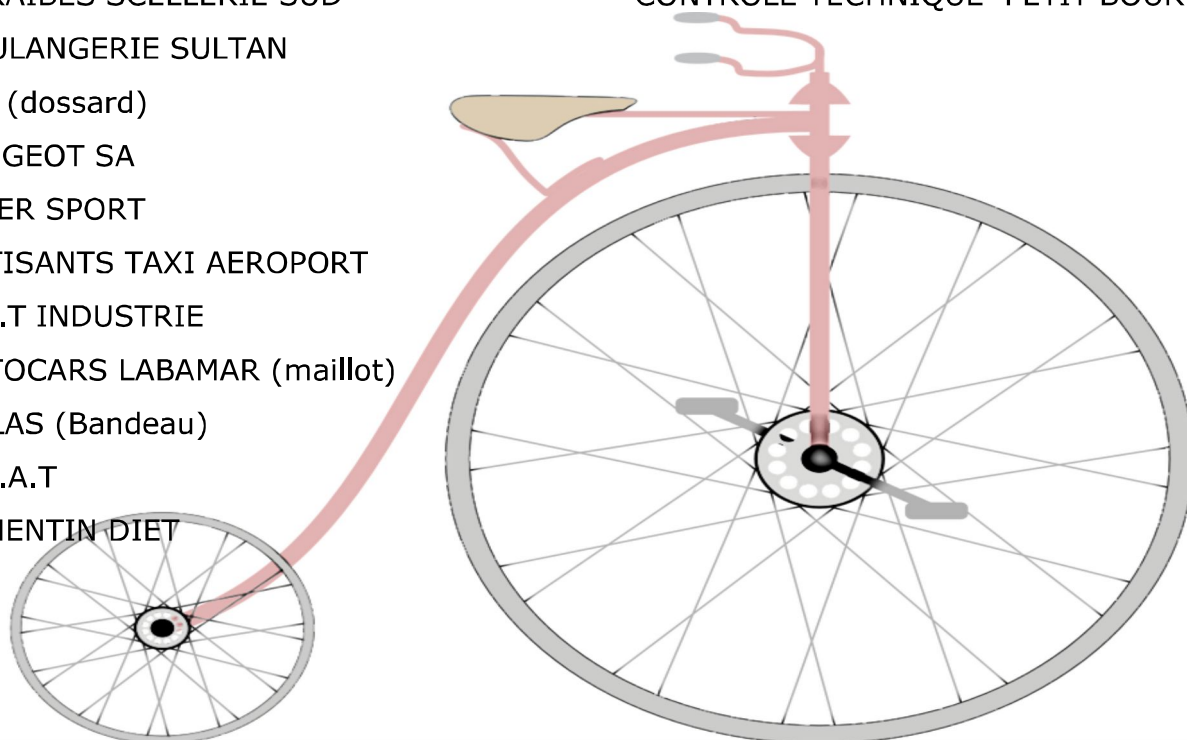
BIGIN

COCA COLA

CLIM ACCESS

TERRE SOLEIL

CONTROLE TECHNIQUE PETIT BOURG



PALMARES DU TROPHÉE DE LA CARAÏBE

1986	G. Emile ARNAUD	UCM
1987	Jeannot VELMONT	UCM
1988	Yves MONTRESOR	VCS (GPE)
1989	Jules TRESOR	VCS (GPE)
1990	Franck EPHESTION	MS
1991	Hugues HIERSO	ECD
1992	Robert CAROTINE	VCR
1993	Conrad CABRERA	CUBA
1994	Paul CHARLES ANGELE	SC
1995	Paulin COUCHY	USL (GPE)
1996	Didier EPHESTION	CCF
1997	Daniel VERGEROLES	UVMG (GPE)
1998	Rodrigue JEAN JOSEPH	VCR
1999	Paul CHARLES ANGELE	SC
2000	Franck EPHESTION	ECD
2001	Hervé ARCADE	CCT
2002	Jules ANNONY	EDS (GPE)
2003	Boris CARENE	Sélection GPE
2004	Philippe DEMAZON	Sélection MQUE
2005	Wendy CRUZ	République DOMINICAINE
2006	Jérôme GUISENEUF	Nantes atlantique
2007	Boris CARENE	Sélection GPE
2008	Christophe ANGELE	Sélection MQUE
2009	Johan RUFFIN	Sélection GPE
2010	Lizardo Benitez CORREA	CUBA
2011	Miguel UBETO	GWADA BIKER
2012	Arnold ALCOLEA NUNEZ	CUBA
2013	Ludovic TURPIN	St MARTIN
2014	Camille CHANCRIN	Madinina bikers
2015	Ronald GONZALES	Pédale Pilotine
2016	Grzegorg KWIATKOWSKI	La Défense